



## FFPJP – COMITE DE VENDEE

# CHAMPIONNAT DE VENDEE DES CLUBS POUR LES JEUNES

### REGLEMENT

**Article 1 :** Cette compétition est réservée aux catégories Minimes, Cadets et Juniors. Chaque équipe se compose de 3minimes, 4 cadets et 1 junior soit 8 joueurs accompagnés d'un éducateur responsable. Les équipes peuvent avoir un remplaçant par catégorie. Celui-ci ne peut intervenir qu'entre deux parties du match ou entre deux ateliers. Toutefois, un minime peut remplacer un cadet et un cadet peut remplacer un junior.

La composition des équipes lors du championnat est laissée à l'appréciation des dirigeants des clubs tout au long de la compétition.

**Article 2 :** Les clubs peuvent constituer des **ententes géographiques à condition d'appartenir au même district et jusqu'à 3 clubs au maximum**. Les ententes ainsi créées ne peuvent engager plus d'équipes que de clubs constituant cette dite entente.

Les dispositions du présent règlement concernant les clubs s'appliquent également aux ententes.

**Article 3 :** Un club peut engager plusieurs équipes. Dans cette hypothèse, il s'engage, en début de saison, à fournir autant d'équipes tout au long dudit championnat, sous peine de disqualification de toutes ses équipes.

Les équipes d'un même club ne doivent pas, dans la mesure du possible, se trouver dans la même poule.

**Article 4 :** Un joueur prêté à un club par un autre ne peut en aucun cas revenir jouer durant toute la période du championnat avec son club d'origine.

**Article 5 :** Le Comité départemental compose autant de poules de 4 à X qu'il est nécessaire pour le déroulement d'un championnat par aller simple.

**Article 6 :** Déroulement du championnat :

L'inscription des équipes s'effectue auprès du Comité départemental en début d'année. Le Comité gère la constitution des poules et le suivi de la compétition. A chaque date prévue au calendrier, les matches seront regroupés en un lieu unique.

**Article 7 :** Si une équipe se présente avec une formation incomplète, la ou les épreuves ne pouvant être jouées rapporte(nt) 0 point à cette équipe. Le match peut tout de même avoir lieu.

**Article 8 :** Jeu

Ce championnat se déroule sous l'autorité des textes de la FFPJP à l'exception de la distance de jeu qui est unique pour toute les catégories : **5 à 9 mètres** dans cette compétition.

**Article 9 :** Arbitrage

Les matches doivent être arbitrés par un arbitre officiel.

**Article 10 :** Licence

Tout joueur doit être en possession de sa licence.

**Article 11 :** Déroulement d'un match :

**1 partie en doublettes :**

1 doublette minime	(soit 2 joueurs)
2 doublettes cadets	(soit 4 joueurs)
1 doublette 1 junior + 1 minime	(soit 2 joueurs)

Les formations similaires des deux équipes se rencontrent de façon obligatoire.

**Chaque victoire rapporte 2 points** (soit 8 points en jeu).

**1 partie en triplettes :**

1 triplète de 1 minime + 1 cadet + 1 junior	(soit 3 joueurs)
1 triplète de 1 minime + 2 cadets	(soit 3 joueurs)

Les formations similaires des deux équipes se rencontrent de façon obligatoire.

**Chaque victoire rapporte 4 points** (soit 8 points en jeu).

**1 atelier de point et tir :** Cet atelier doit se jouer en même temps que les triplettes

Il s'agit de l'atelier de « LA BOULE D'OR » qui concerne le cadet et le minime qui ne participe pas aux triplettes.

Le vainqueur est celui qui réalise le plus grand nombre de points au total de ces deux épreuves.

**Chaque victoire rapporte 2 points** (soit 4 points en jeu).

**Nombre de points dans un match :**  $8 + 8 + 4 = 20$  points. Le match nul est donc possible.

**Pour le classement dans la poule :**

Match gagné : 4 points

Match nul : 2 points

Match perdu : 1 point

Forfait : 0 point.